

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT ST-GILLES DU 18 JUIN 2001

L'an deux mille un, le dix-huit juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, commune de LA SALVETAT ST-GILLES, sous la présidence de Monsieur Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 12 juin 2001

Présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL CHAGNIOT, LADOUCE, ANCELIN, VACHER, CARIVEN, PROUDHOM, SOUQUET, LANGOT, LUFEAUX, THEOLAS, GIMBRE, LATOUR, RAFFIER, MASSE, BISSO, ASTRUC, FALIERE, JALLAIS, GARDELLE, COULOUMIERS, ANDRAU, JOUANDANNE

Absents excusés : Mme ESCANDE, Mr CORBARIEU, Mr DURON

Absents : Mr SOULIE, Mme PATTI, Mme ZINDJIRDJIAN

Procurations :

Mme ESCANDE donne procuration à Mr CHAGNIOT

Mr CORBARIEU donne procuration à Mr LADOUCE

Mr DURON donne procuration à Mr ASTRUC

Secrétaire de séance : Madame THEOLAS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 45.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Concernant le dernier point, il convient de modifier comme suit :

Supprimer : ACCORD A L'UNANIMITE.

En effet, il y a eu deux abstentions (Messieurs ANCELIN et LANGOT)

Monsieur le Maire précise que ce dernier point a été modifié sur l'original du Compte rendu qui est collé dans le registre.

Madame COULOUMIERS signale des erreurs de calcul aux points 7 et 9

Point 7 (travaux club-house) : Monsieur CHAGNIOT reprend le dossier et approuve, il convient de noter 75 260 et non 72 260, l'erreur sera rectifiée.

Point 9 (achat de véhicules) : montant du Renault Mascotte 196 000 F et non 196 500 F.

Il en est pris note

Monsieur le Maire passe au vote.

ACCORD A L'UNANIMITE

POINT 1 – CREATION D’UN POSTE D’ATTACHE

Monsieur le Maire expose qu’il s’avère nécessaire d’envisager de pourvoir le poste de Directeur Général des Services, poste vacant depuis le départ du précédent Directeur Général des Services, le 1^{er} juillet 2000.

Madame ANDRAU lui fait remarquer qu’il a déclaré il y a deux mois qu’il n’y aurait pas d’embauche de secrétaire Général ni de collaboratrice de Cabinet.

Monsieur le Maire explique que, devant l’ampleur de la tâche, il devient indispensable de s’entourer de gens compétents.

Madame GARDELLE lui demande si cela ne pose pas de problème au niveau du Budget et Madame ANDRAU demande s’il y a eu des candidatures. Madame FALIERES demande si la création de poste est vraiment indispensable.

Monsieur le Maire explique ses arguments, à savoir :

- Mise en place de l’Euro, la loi SRU, la Communauté de communes, changement du Code des Marchés Publics,
- Face à la réglementation de plus en plus pointue et à la prise de responsabilité de plus en plus importante,
- Devant la masse de travail à accomplir et le retard pris,
- Afin de prendre les décisions avec un maximum de garanties

Monsieur ASTRUC demande si la masse de travail a été mal évaluée, ce à quoi, Monsieur le Maire répond qu’il a été constaté un retard considérable, et que l’on a besoin d’une personne vraiment compétente du point de vue juridique. Monsieur ASTRUC affirme qu’il s’agit d’un contournement d’idée.

Monsieur CHAGNOT explique que la mise en place de la Loi SRU (qui concerne le POS, les déplacements urbains, le schéma communal d’assainissement...), représente plusieurs mois de travail, et qu’il y a une partie juridique non négligeable qui n’est pas maîtrisée par le personnel.

Monsieur ASTRUC rétorque qu’il y a eu un effet d’annonce pour le vote du budget et qu’il y a maintenant embauche.

Madame GARDELLE ajoute que le conseil Municipal rajoute toujours quelque chose et que ce n’est pas une politique de gauche.

Monsieur ANCELIN explique une nouvelle fois que le champ réglementaire a évolué et que les élus ne peuvent pas s’improviser spécialistes.

Madame JOUANDANNE pense que l’on aurait pu faire l’économie de l’audit financier, ce à quoi, Monsieur le Maire répond que la Chambre Régionale des Comptes va se prononcer.

Madame GARDELLE rétorque que Monsieur DAUVEL traitait tous les anciens élus d’incapables mais que finalement, il ne vaut guère mieux et demande s’il n’y a pas de postes à fermer.

Monsieur le Maire répond que ce dossier est à l’étude et que le poste d’attaché est créé pour une ouverture vers le poste de Directeur Général des Services.

Madame GARDELLE répond qu’il s’agit d’une manipulation administrative.

A la demande de Monsieur ASTRUC, Monsieur le Maire informe qu’il a reçu un certain nombre de candidatures depuis le mois d’avril, la vacance du poste était connue.

Madame FALIERES répond qu’en fait, l’équipe municipale n’est pas si compétente que cela.

Madame JOUANDANNE désire savoir comment il sera procédé au recrutement, si on attend encore des candidatures ou bien si le candidat est trouvé.

Monsieur le Maire explique que les cadres de la fonction Publique ne postulent pas à l’ANPE mais au niveau du Centre de Gestion. Madame ANDRAU demande qu’il y ait une lecture de la fiche de poste. Madame VACHER explique le rôle du Directeur général des Services.

Madame ANDRAU semble persuadée que la personne est déjà recrutée et qu'elle vient déjà à la Mairie. Monsieur CHAGNIOT rappelle l'importance du rôle du Directeur Général des Services et Monsieur le Maire annonce qu'il serait plus intéressant de travailler avec le même objectif pour le bien de la commune.

Madame ANDRAU lui rétorque qu'elle a été exclue de la seule commission dont elle aurait voulu faire partie.

Madame GARDELLE pense qu'il vaut mieux choisir quelqu'un qui a une bonne expérience, et Monsieur LADOUCE lui répond qu'il n'y a eu aucun débat pour l'embauche du dernier secrétaire général.

Madame GARDELLE rappelle à Monsieur LADOUCE qu'il devrait être compétent, que le nouveau Conseil critique toujours mais qu'en fait, ils font la même chose.

Monsieur le Maire passe au vote :

Contre : 8 (Mr ASTRUC + procuration Mr DURON, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE)

Abstentions : 0

Pour : 18

Il est à noter selon Madame GARDELLE, que ceux qui votent contre le font uniquement dans un souci d'économie.

POINT 2 – REGIME INDEMNITAIRE LIE A CE POSTE

Monsieur le Maire explique le principe du régime indemnitaire lié au poste de Directeur Général des Services. Il est composé :

- D'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS)

Soit attaché à partir du 9^{ème} échelon, 8716 F. annuel

- Indemnités d'exercice de fonction

Soit attaché à partir du 9^{ème} échelon, 9000 F. annuel

Madame GARDELLE, estime les explications trop floues.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'accorder le même régime indemnitaire que celui qui existait auparavant pour l'ancien directeur général des services. Dans un souci de clarté et de transparence, ce point est présenté au Conseil Municipal alors que cela n'était pas nécessaire.

Monsieur le Maire passe au vote.

Contre : 8 (Mr ASTRUC + procuration Mr DURON, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE)

Abstentions : 0

Pour : 18

POINT 3 - REPRISE DE LA DELIBERATION DE MODIFICATION DU POS

Monsieur le Maire explique qu'il convient de reprendre la délibération prise le 19 mai dernier en la complétant. Il s'agit de reprendre les arguments « contre » du commissaire enquêteur et de donner de façon précise les raisons qui incitent le Conseil Municipal à donner un avis favorable.

Monsieur CHAGNIOT donne lecture de la proposition de délibération.

Après s'être assuré qu'il n'y a ni remarques, ni questions, Monsieur le Maire passe au vote.

Contre : 0
Abstentions : 2 (Mmes ANDRAU et JOUANDANNE)
Pour : 24

QUESTIONS ECRITES

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée par Monsieur ASTRUC.

A la première question concernant le courrier que les élus de l'opposition reçoivent nominativement à la Mairie, Monsieur le Maire répond qu'il a toujours été considéré et réalisé auparavant depuis de nombreuses années que tout le courrier arrivé en Mairie, nominativement ou pas, majorité ou opposition, serait ouvert afin d'en assurer l'enregistrement. Cependant, puisqu'il en est fait la demande, le courrier nominatif adressé aux élus de l'opposition ne sera pas ouvert par les services et qu'il sera directement déposé dans les casiers à la disposition des élus.

A la deuxième question concernant l'envoi aux élus des convocations aux commissions, Madame VACHER explique que c'était dans un souci d'économie qu'il avait été décidé qu'aucune convocation ne serait envoyée. Puisqu'il semble à l'usage que cela pose problème, les convocations aux commissions, aux conseils d'écoles seront envoyées aux élus concernés. Madame VACHER rappelle cependant aux élus qu'il est préférable pour eux de passer régulièrement prendre le courrier

Arrivée de Madame ESCANDE à 20 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du groupe de Madame ANDRAU

Mesures sécurité

Monsieur le Maire explique que des mesures sont à l'étude, et que nous avons envoyé un courrier à la Préfecture pour signaler nos difficultés. Il informe que la commission de sécurité sera recréée.

Offres d'emploi zone de la Ménude

Monsieur ANCELIN explique que les membres de la commission développement économique seront très attentifs aux offres d'emploi des investisseurs privés. On ne peut rien imposer, on ne peut qu'inciter les entreprises.

Madame JOUANDANNE informe qu'il semblerait que la ville de PLAISANCE récupère beaucoup d'emploi.

Madame GARDELLE souhaite qu'à compétences égales, il soit donné priorité aux Salvétains. Monsieur le Maire explique qu'il va accentuer la mise en commun et encourager les entreprises à faire appel au Point-emploi. Monsieur ANCELIN informe que la commission s'emploie à la commercialisation de la ZAC de Taure et qu'il y aura complémentarité entre les deux zones. C'est sans doute la même personne qui commercialisera les deux zones. Madame JOUANDANE pense qu'il y a des décisions parallèles, et voudrait avoir la confirmation que chaque offre d'emploi sera affichée, ce à quoi, Monsieur DAUVEL répond qu'il s'y emploiera.

Madame GARDELLE propose de faire faire des formations adaptées si besoin est. Monsieur ANCELIN rappelle que la commission développement économique va définir des orientations précises de façon à privilégier les entreprises créatives d'emplois.

Comité des fêtes

Madame CARIVEN informe qu'une assemblée générale du Comité des Fêtes ancien a eu lieu pour la dissolution. Il y a été lu une lettre demandant la dissolution de l'autre comité des fêtes. Les demandes de dissolution ont été envoyées à la Préfecture et on attend les récépissés de ces deux dissolutions. Tant que l'on n'a pas eu de réponse, on ne peut rien créer de nouveau.

Madame JOUANDANNE demande qui peut se charger des manifestations en l'absence de comité des fêtes.

Madame CARIVEN informe qu'elle fera un appel aux associations volontaires pour organiser les festivités. La Mairie aidera en mettant à la disposition des associations du matériel et du personnel, éventuellement des moyens financiers si nécessaire, pour la fête locale seulement. Il n'y a rien de prévu pour la Saint-Jean sauf proposition de dernière minute, ni pour le 14 juillet. 3 associations se sont proposées pour la fête locale mais d'autres peuvent encore le faire.

Madame GARDELLE demande si on a un droit de regard sur les comptes des associations.

Madame CARIVEN explique que tous les budgets ont été regardés au moment de la demande de subventions.

En ce qui concerne le comité des fêtes, nous n'avons aucun document à la Mairie, ni bilan, ni demande de subvention.

A la demande de Monsieur ASTRUC, Madame CARIVEN réaffirme qu'il y a un dossier en Mairie contenant quelques photos et quelques courriers mais aucun document concernant les comptes.

Madame ANDRAU demande s'il y a des moyens juridiques, ce à quoi Madame CARIVEN répond qu'une personne dit avoir remis les documents à la Mairie, et que la mairie n'a rien réceptionné. De plus, quand il y a remise de documents à la Mairie, un récépissé est délivré, et les présidents des 2 comités des fêtes affirment ne pas avoir de récépissés. Madame CARIVEN déclare vouloir interroger les anciens élus.

Elle affirme que la situation du Comité des fêtes n'est pas oubliée, mais qu'il n'y aura rien tant que la dissolution ne sera pas prononcée. Par ailleurs, on ne peut pas se substituer à un comité des fêtes et elle compte sur la vitalité des salvetains pour proposer des solutions pour la fête locale

Départ de Monsieur SOUQUET à 20 heures 55

Ramassage des déchets verts

Monsieur le Maire explique qu'un projet est à l'étude à la Communauté de communes qui modifierait la réglementation en cours. Madame ANDRAU explique qu'à LEGUEVIN, il existe des bennes à disposition des particuliers. Monsieur le Maire explique que d'une part, cela risque d'entraîner des problèmes de traitement, d'autre part, l'investissement est trop important. Monsieur CHAGNIOT complète l'explication en indiquant que le coût serait de 79 F./habitant/an pour amener les bennes. Madame COULOUMIERS demande s'il n'y aurait pas possibilité de faire emporter les déchets verts par l'atelier municipal, Monsieur DAUVEL lui rappelle le manque d'équipement et de personnel.

Monsieur CHAGNIOT rappelle qu'une étude est en cours par le Cabinet IDE.

Madame COULOUMIERS s'inquiète des gravats qui seront déposés sur les trottoirs puisqu'il y a des travaux en prévision, de même Monsieur le Maire informe que nous trouvons des déchets verts le samedi près de Boris Vian. Madame JOUANDANNE demande si une solution intermédiaire ne pourrait pas être trouvée en attendant la décision de la Communauté de communes.

Monsieur DAUVEL répond que l'on peut, soit louer le matériel nécessaire pour prendre les déchets, soit acheter des bennes mais cela a un coût, même si cela est saisonnier comme le suggère Madame ANDRAU.

A la demande de Monsieur ASTRUC qui propose d'emprunter des bennes à LEGUEVIN, Monsieur le Maire répond qu'ils sont déjà limités par leurs propres activités et qu'il serait difficile de leur en emprunter.

Madame JOUANDANNE regrette que l'on ait aucun résultat concernant la Communauté de communes et qu'il lui semble que les résultats tardent à venir. Monsieur le Maire rappelle que chaque dossier est étudié au niveau du coût et de l'impact, et qu'il est difficile de combler le retard en trois mois.

Demandes de Mme ANDRAU et Mme JOUANDANNE à être entendues par les commissaires aux comptes

Monsieur le Maire, comme c'est la règle, leur propose d'en faire directement la demande auprès des services concernés, Madame ANDRAU et Madame JOUANDANNE confirment qu'elles le feront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est clôturée à 21 heures 30.